

FISHERY COUNTRY PROFILE	Food and Agriculture Organization of the United Nations	FID/CP/URT
PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	 Décembre 2007
RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación	

VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES PÊCHES NATIONAL

LA RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

1. DONNÉES ÉCONOMIQUES ET GÉOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Région	886 037 km ²
Superficie en eaux	276 920 km ²
Population (2006)	39,46 millions
PIB actuel (2006)	12,78 millions d'USD
PIB par habitant (2006)	308 USD
PIB agricole (2006)	45% du PIB
PIB de la pêche (2005)	324,21 millions d'USD (2005)

2. DONNÉES DES PÊCHES

2003	Production	Importations	Exportations	Disponibilités totales	Disponibilités par habitant
tonnes en poids vif					Kg/an
Poisson pour consommation humaine directe	351 127	668	87 148	259 967	7,0
Poisson pour alimentation animale et d'autres buts	4 680	-	-	-	

Estimation de l'emploi (2005)	
(i) Secteur primaire (y compris l'aquaculture)	environ 171 793
(ii) Secteur secondaire	environ 2 000 000
Commerce (2005)	
Valeur des importations de poisson	540 000 USD
Valeur des exportations de poisson	145 244 000 USD

3. ZONES DE PÊCHE ET PRINCIPALES RESSOURCES

3.1 Zones de pêche

Les principales régions de pêche en Tanzanie sont les suivantes:

- (i) Lacs majeurs (Victoria, Tanganyika et Nyasa): tous types de poissons téléostéens et sardines;
- (ii) Eaux territoriales marines: crustacés et poissons téléostéens;
- (iii) Zone économique exclusive marine: principalement poissons téléostéens – thon et espèces semblables.

Les stocks et les ressources les plus importants exploités par la pêche comprennent les vivaneaux, les poissons type-maquereau, les maquereaux, les perches du Nil (*Lates niloticus*) du lac Victoria, les sardines du lac Tanganyika (*Stolothrissa tanganicae* et *Limnothrissa miodon*), les tilapias du Nil (*Oreochromis Sp*) et les sardines pélagiques (*Rastrineobola argentea*).

4. STRUCTURE DU SECTEUR DES PÊCHES

4.1 Secteur global des pêches

4.1.1 Sous-secteur des pêches marines

Il est divisé en deux sous-secteurs, à savoir:

- (i) Artisanal
- (ii) Industriel

(i) Artisanal

Le secteur de l'industrie artisanale dans les eaux marines se limite aux eaux territoriales (sur une étendue de 12 milles nautiques). Il cible surtout les poissons téléostéens et dans une moindre mesure les crevettes. Il est dominé par les artisans-pêcheurs qui utilisent des embarcations et des méthodes de pêche peu performantes.

(ii) Industriel

Le sous-secteur de l'industrie marine comprend les eaux territoriales et la zone économique exclusive (ZEE). Les principales espèces ciblées sont les crustacés (crevettes roses et homards), les céphalopodes et les crabes dans les eaux territoriales et le thon et les espèces semblables, les marlins, les espadons, les requins et autres espèces dans la ZEE.

4.2 Sous-secteur des pêches continentales

Le sous-secteur des pêches continentales comprend les lacs majeurs, les lacs mineurs, les barrages et les rivières. Le type de pêche pratiqué est exclusivement artisanal. Les lacs majeurs sont les trois lacs internationalement partagés, à savoir les lacs Victoria, Tanganyika et Nyasa. Les pêcheries des lacs mineurs, Rukwa, Babati et Manyara, sont de relative importance. Il y a aussi d'autres lacs plus petits avec une production de poisson insignifiante. Les barrages sont Mtera et Nyumba ya Mungu. Dans ces barrages, qui sont l'œuvre de l'homme, des quantités considérables de poisson sont capturées, principalement des espèces des familles du tilapia et du poisson-chat. Les rivières majeures sont Pangani, Wami, Ruvi, Rufiji et Ruvuma, toutes se déversant dans l'Océan indien. Du poisson est également capturé dans les rivières Malagarasi, Ruaha et Kagera. D'autres rivières mineures, dans plusieurs parties du pays, renferment également du poisson. Il n'y a aucune pêcherie industrielle dans le secteur des pêches intérieures en Tanzanie.

4.2.1 Profil des captures

La Tanzanie, pays tropical, est caractérisée par des stocks de poisson multi-spécifiques. Les captures de poisson concernent plusieurs espèces peu importantes. Par conséquent, il n'y a aucune distinction claire pour chaque groupe de poisson en termes de captures. Cependant, certains groupes d'espèces communes prédominent dans les captures, comme mentionné dans le tableau ci-dessous.

Les données sur les captures pour les principaux groupes d'espèces sont:

No	Etendue d'eau	Espèces communes	Captures annuelles (tonnes) comme pour 2004
1.	Lac Victoria	<i>Lates niloticus</i>	132 458
		<i>Clarias gariepinus</i>	
		<i>Rastrelliobola argentea</i> (Sardine)	
		<i>Stolothrissa victoriae</i> (Sardine)	
		<i>Stolothrissa miodon</i> (Sardine)	
		<i>Tilapia</i> sp.	
4.	(i) Eaux territoriales	Crevettes blanches des Indes (<i>Fenneropenaeus indicus</i> , autrefois connu comme <i>Penaeus indicus</i>), crevettes géantes tigrées (<i>Penaeus monodon</i>), crevettes tigrées vertes (<i>Penaeus semisulcatus</i>) et crevettes mouchetées (<i>Metapenaeus monoceros</i>);	Total crevettes 959,25
		Poulpes Calmars Homards, Crabes	1 319,89 73,63 258,57 111,63
		Autres espèces de poissons téléostéens appartenant aux familles des Lutianidés, empereurs, Pomacentridae, scombridés, poissons plats, etc.	
	(ii) ZEE	Albacore Marlin Listao	17 842,31 1 265,16 972,22

		Thon obèse Espadon	774,76 36,15
--	--	-----------------------	-----------------

4.2.1.1 Méthodes de pêche/production

Les méthodes de pêche employées en Tanzanie, pour la plupart, dépendent de la catégorie à laquelle appartiennent les pêcheurs, il s'agit de:

(i) Pêche en eau douce

Cette pêche est principalement pratiquée par les artisans-pêcheurs qui utilisent des petites embarcations, généralement des petits bateaux de 7 à 11 mètres de long équipés de moteurs hors bord. Peu sont équipés de moteurs internes, parmi les autres embarcations utilisées on citera les pirogues monoxyles et les boutres. Les principaux engins utilisés sont les filets maillants avec une dimension de maille spécifiée pour les espèces visées. Les résultats de récentes études-cadre nationales sur les pêches (2006) indiquent qu'il y a 39 881 navires de pêche dans le sous-secteur de la pêche en eau douce (Division des pêches, 2006). Ceux-ci incluent des bateaux, des boutres et des pirogues.

(ii) Pêche en eaux territoriales marines

Cette pêche capture principalement des poissons téléostéens, des crustacés (crevettes et homards), des céphalopodes (poulpes et calmars), des crabes et du poisson de récif corallien. Elle est pratiquée par les artisans-pêcheurs et les pêcheurs industriels. Les artisans-pêcheurs utilisent principalement des pirogues et des petits bateaux équipés de moteurs internes et quelques-uns avec des moteurs hors bord pour un nombre total de 7 190 embarcations (Division des pêches, 2006). Les principaux engins de pêche utilisés sont les filets maillants et les filets à requin pour capturer les poissons téléostéens. Dans les eaux territoriales, les pêcheurs industriels ciblent principalement les crevettes roses qui sont destinées au marché d'exportation. Les navires de pêche utilisés sont les chalutiers dont la puissance en chevaux-vapeur (HP) et le tonnage de jauge brute (TJB) sont réglementés.

Selon la Loi sur les pêches no. 22 de 2003 et le Règlement relatif aux pêches de 2009, nul n'est autorisé à utiliser ou faire utiliser des chaluts à maillage inférieur à deux pouces (soit 45 millimètres) pour la pêche maritime à la crevette, sauf à des fins de recherche et de formation.

(iii) Zone économique exclusive marine (ZEE)

Cette pêche capture principalement des poissons téléostéens. Les principales espèces sont les thons et les espèces du même type. D'autres espèces capturées dans la ZEE comprennent les marlins, les espadons et les requins mais ne sont pas limitées à ces seules espèces. Cette pêche est exclusivement industrielle et le gros des captures est destiné au marché d'exportation. Elle est principalement pratiquée par les flottes étrangères autorisées de quelques-uns des plus importants pays opérant dans ce secteur. Les bateaux de pêche employés à cette fin sont des senneurs et des palangriers. Les engins de pêche utilisés sont les sennes coulissantes et les palangres.

5. UTILISATION APRÈS CAPTURE

5.1 Utilisation du poisson

- (i) En Tanzanie, le poisson est principalement consommé frais, transformé (fumé, séché au soleil, et salé-séché au soleil). Pour le poisson fumé, le fumage se fait dans des fours.
- (ii) La perche du Nil est la seule espèce de poisson d'eau douce et en particulier du lac Victoria qui est soumise au filetage. Ce n'est que depuis peu que le Gouvernement a autorisé la transformation de certaines espèces de poissons marins. Les filets de poisson et autres produits halieutiques transformés, notamment les crabes, les homards, les poulpes, les crevettes et les calmars sont généralement destinés au marché d'exportation; ceux-ci sont traités par des usines de transformation au niveau industriel.
- (iii) Il n'y a aucun poisson sans valeur utilisé pour la fabrication de farine de poisson et d'aliments pour animaux. Cependant, la farine de poisson est produite avec les restes du filetage de la perche du Nil y compris les carcasses et les sardines de basse qualité provenant surtout du lac Victoria.

5.2 Marchés du poisson

Les principaux acquéreurs de poisson et de produits vivriers des pêches de la Tanzanie sont le marché domestique, les pays voisins, notamment les pays asiatiques de la région, et l'Union européenne. Cette dernière représente le marché principal pour les filets de perche du Nil.

6. PERFORMANCE DU SECTEUR DE LA PÊCHE

6.1 Rôle économique de la pêche dans l'économie nationale

Principaux indicateurs économiques du rôle de la pêche dans l'économie nationale :

- **Le poisson est une source importante de protéines animales:** la contribution des poissons représente 27 pour cent de la consommation totale de protéines animales dans le pays.
- **Source d'emploi donc de revenu:** Le secteur des pêches emploie 149 946 artisans-pêcheurs à plein temps (Division des pêches, 2006). Dix millions environ d'autres personnes tirent leurs moyens d'existence des activités liées à la pêche. Ces activités comprennent la construction et l'entretien des bateaux, la réparation des filets, la transformation et la vente du poisson et de ses dérivés à des fins alimentaires, ainsi que d'autres occupations peu importantes, etc.
- **Source de revenus publics:** La Division des pêches recueille des revenus des activités du secteur à différents niveaux gouvernementaux. L'argent recueilli est utilisé pour développer le secteur en termes de gestion, formation et suivi de l'utilisation des ressources. Une certaine partie des revenus est aussi utilisée pour le développement des ressources humaines dans le secteur des pêches.

6.2 Demande

Les exigences d'une population en augmentation constante ont accru la demande en poisson, en Tanzanie, une demande que les ressources des pêches actuellement disponibles ne sont malheureusement pas en mesure de satisfaire. En réponse à cette situation, le gouvernement encourage l'aquaculture comme une stratégie pour améliorer la sécurité alimentaire et en même temps assurer la durabilité des pêches de capture.

6.3 Offre

Le poisson contribue pour 2,9 pour cent au PIB, et approximativement 27 pour cent des protéines animales consommées dans le pays.

6.4 Commerce

La Tanzanie exporte principalement du poisson et d'autres produits de la pêche. Les espèces commerciales disponibles comprennent les poissons téléostéens d'eau douce, les poissons téléostéens marins et les crustacés.

- (i) La plus importante espèce des lacs d'eau douce est la perche du Nil (*Lates niloticus*) qui constitue le gros des exportations du lac Victoria. On en trouve également d'autres parmi lesquelles les sardines du lac Tanganyika (*Stolothrissa tanganicae*), et les sardines pélagiques (*Rastrineobola argentea*);
- (ii) Les crustacés (principalement crevettes, homards et crabes) et les céphalopodes (calmars et poulpes) sont les principaux produits d'exportation du secteur sous-marin;
- (iii) Les algues des espèces *Eucheuma* et *Kappaphycus* contribuent aussi aux exportations tanzaniennes des produits de la pêche.

Les poissons et produits de la pêche sont les principaux générateurs de devises étrangères après le tourisme et l'industrie minière. La valeur totale des exportations s'élève à 145 244 000 d'USD (2005).

6.5 Sécurité alimentaire

Le poisson et les produits de la pêche contribuent pour environ 27 pour cent de la ration protéique animale totale dans le pays.

6.6 Emploi

Le secteur de la pêche est à l'origine des types d'emploi suivants:

- (i) **Pêche:** Le sous-secteur artisanal compte 149 946 artisans-pêcheurs;
- (ii) **Construction de bateaux:** Grand nombre de travaux, dispersés dans les régions du pays ayant un potentiel de pêche;
- (iii) **Réparation des filets:** comme (ii);
- (iv) **Transformation du poisson (petite échelle et industrielle):** Environ 4 000 personnes sont employées dans le sous-secteur de la transformation du poisson (y compris les usines de transformation du poisson et les équipages de la pêche crevettière);
- (v) **Aquaculture:** Offre des emplois à plus de 17 847 personnes (pisciculture en eau douce, culture des algues et élevage de la crevette);
- (vi) **Autres activités subordonnées:** Création d'un grand nombre de travaux, par exemple la vente de denrées alimentaires et autres activités

peu lucratives dans les communautés de pêche, qui impliquent environ 2 millions de personnes.

6.7 Développement rural

- (i) La génération d'emplois tels que la pêche proprement dite, la transformation locale du poisson, la réparation des filets, la construction de bateaux, la culture des algues et le commerce du poisson, joue un rôle dans le maintien des populations dans leurs lieux d'origine. Cependant, quelques-unes de ces activités peuvent impliquer des déplacements entre les différentes régions, sur base temporaire, qui contribuent malgré tout à maintenir les populations dans leurs lieux d'origine.
- (ii) Le secteur des pêches utilise une partie des revenus provenant de l'utilisation des ressources halieutiques pour développer les ressources en termes de gestion. De cette manière, les zones isolées, en particulier grâce aux pêches de capture, peuvent s'assurer plus de poisson, de meilleure qualité, et donc obtenir de meilleurs prix.
- (iii) À travers quelques-uns des projets de développement avec une composante 'pêche', les communautés de pêche rurales retirent des bénéfices directs ou indirects tels que la facilité d'accès au crédit, la formation, etc.
- (iv) La Division des pêches reverse les revenus pour améliorer les produits des pêches en construisant des sites de débarquement y compris la construction de bouges pour poissons.
- (v) Le secteur des pêches utilise une partie des revenus pour développer les branches rurales, notamment le sous-secteur de l'aquaculture à travers la mise en place de programmes, de services de vulgarisation en termes de connaissances, et de transport (principalement des motocyclettes, des bicyclettes).

7. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PÊCHES

7.1 Prospectives/stratégies de développement

7.2 Principales possibilités offertes

Les possibilités d'investissement dans les secteurs des pêches sont très nombreuses et attrayantes. Elles incluent les investissements dans les pêches de capture, la transformation du poisson, la fabrication des embarcations et engins de pêche, l'aquaculture, les poissons d'aquarium, la commercialisation du poisson, les services de soutien tels que la fourniture d'engins, de moteurs, de pièces de rechange et de services de consultation.

- Pêches continentales

Des possibilités d'investissement existent pour les ressources pélagiques des lacs Victoria, et Tanganyika. Dans le lac Victoria, elles seront fournies par l'espèce disponible: *Rastrineobola argentea* et dans le lac Tanganyika, la transformation d'espèces telles que *Stolothrissa* et *Limnothrissa* sp., en particulier, offrira d'autres débouchés.

- Pêches marines

Dans les pêches marines tanzaniennes les possibilités d'investissement existent dans la zone économique exclusive (ZEE). Elles se situent au niveau de l'exploitation d'espèces pélagiques comme le thon, les types-thon et d'autres espèces.

- Potentiel pour poissons d'aquarium

Les lacs Nyasa, Tanganyika, Rukwa, Victoria et les récifs côtiers ont de très jolis poissons d'aquarium. À l'heure actuelle, très peu d'investisseurs sont intéressés à cette branche d'activité. Le développement de cette pêche est encouragé vu les possibilités de marché pour les poissons exotiques d'aquarium.

- Installations basées à terre

a) Embarcations de pêche

La pêche en Tanzanie est dominée par les bateaux de pêche construits en bois dur. L'investissement pourrait être dans la fabrication de bateaux en fibre de verre, en ciment armé ou toute autre matière substitutive bon marché. Le marché existe dans le sous-secteur de la pêche artisanale.

b) Fabrication d'engins de pêche

Les filets et autres engins de pêche font l'objet d'une grande demande domestique. Des possibilités existent pour d'ultérieurs investissements dans la production de filets et autres engins de pêche tels que les hameçons, les lignes et les cordages de diverses dimensions.

- Installations pour la transformation du poisson

Des investissements sont possibles en matière de transformation du poisson dans les secteurs suivants:

a) Industrie des conserves alimentaires

Ce secteur est inexploité. Les sardines, localement connues sous le nom de «Dagaa», appartenant aux espèces *Stolothrissa tanganicae* du lac Tanganyika et *Rastrineobola argentea* du lac Victoria pourraient être utilisées comme matière première pour les conserves alimentaires.

À ce jour, le séchage au soleil est la technique principalement utilisée pour transformer le «Dagaa», produit de très médiocre qualité. Par conséquent, il y a une possibilité d'améliorer les méthodes de transformation de cette espèce pour un meilleur marché. Les possibilités d'investissement existent aussi pour l'exploitation des stocks de pélagiques marins dans la ZEE surtout le thon, et les autres espèces de type-thon, le maquereau et l'espadon qui conviennent pour la mise en boîte.

b) Produits à valeur ajoutée

Le poisson et autres produits de la pêche tanzanienne ne sont généralement exportés qu'à l'état frais/réfrigéré ou congelé. Certains autres produits d'exportation sont séchés au soleil et fumés. Ceux-ci sont exportés dans les pays voisins. Il est donc possible d'investir dans les produits de la pêche à valeur ajoutée tels que: le poisson préparé et prêt à manger, par exemple épicé/aromatisé ou cuisiné, les filets de poisson panés, les boulettes de poisson,

le poisson mariné salé-épicé, les saucisses de poisson, etc. Les produits halieutiques inexploités de la ZEE peuvent être utilisés à ces fins.

c) Farine de poisson

Les sous-produits des usines de transformation de la perche du Nil et des sardines peuvent être utilisés pour produire la farine de poisson.

d) Fumage à froid et à chaud

L'emballage sous atmosphère modifiée (MAP) augmente la durée des temps de conservation des produits halieutiques sur les rayonnages, par conséquent les poissons traités de cette manière peuvent être transportés sur de longues distances pour atteindre les régions intérieures aussi bien qu'aux fins d'exportation. Ces méthodes de traitement alternatives pourraient représenter une autre possibilité d'investissement.

- Services de soutien à la pêche

Bien que la libéralisation du commerce ait offert aux négociants des occasions d'investir dans plusieurs activités des secteurs industriels et agricoles, seulement quelques investisseurs sont attirés par l'industrie de la pêche. Les entreprises de construction de navires n'existent pas dans ce pays. Les pêcheurs traditionnels ne demandent que du matériel comme les moteurs, les pièces détachées, les poulies, les émerillons, les matières isolantes, les bacs pour la manipulation du poisson et les couteaux et planches pour le filetage. Le gouvernement encourage l'investissement dans ce genre de services pour conférer à la pêche un caractère durable. Il y a donc, par conséquent, une possibilité d'investir dans la fourniture de tels services à travers tout le pays.

- Ports de pêche

Les aires de débarquement du poisson des zones côtières et des régions des lacs ne disposent pas des installations appropriées pour recevoir et traiter les captures. L'investissement dans la construction de stations adéquates pour entreposer le poisson, équipées de systèmes de production de glace, de chambres froides et de congélateurs, pourrait être un projet très profitable. Les ports dans lesquels un tel investissement pourrait être envisagé sont Tanga Kigoma, Mtwara et la zone du lac Victoria. Mtwara est particulièrement intéressant en raison de l'effort actuellement déployé pour son développement dans le cadre du programme connu comme le couloir Mtwara-Mbambabay destiné à fournir des services portuaires au Malawi et à la Tanzanie, les deux pays qui se partagent les pêches du Lac Nyasa.

- Aquaculture

La demande en poisson par le marché domestique tanzanien est très élevée. Les pêches de capture existantes, qui doivent aussi pourvoir aux exigences du marché d'exportation, ne sont malheureusement pas en mesure de satisfaire cette demande. L'élevage d'espèces de grande valeur pour le marché d'exportation a un très haut potentiel. L'investissement dans l'élevage de la crevette et d'autres espèces de poissons téléostéens marins est possible, mais n'est pas limité à l'élevage de ces seules espèces. Les investisseurs dans ce secteur sont pour le moment exemptés du paiement de droits d'exportation comme une incitation pour la promotion de l'aquaculture dans le pays. La Législation des pêches et d'autres directives pertinentes sont en place. Parmi les espèces de haute valeur élevées on trouve la crevette d'eau douce (*Macrobrachium* sp.) et les crabes. Pour ce qui est de la pisciculture d'eau douce, le tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) a un haut potentiel vu qu'il possède toutes les caractéristiques recherchées et jouit d'une grande

popularité dans les marchés de consommation. De plus, l'élevage à grande échelle est possible pour le marché d'exportation qui est actuellement interdit aux pêches de capture.

Le poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*) est une autre espèce démontrant un bon potentiel pour l'élevage, surtout pour la provision d'appâts vivants aux industries des pêches de capture et de loisir, et susceptible de procurer des entrées de devises étrangères avantageuses.

La culture des algues est un projet relativement nouveau en Tanzanie avec un grand potentiel de développement. L'investissement dans ce type de culture et dans les activités de traitement qui lui sont liées, dans le pays, est vivement encouragé par le gouvernement. L'investissement dans ce sous-secteur est tout à fait envisageable.

Table 4- Principales espèces envisageables pour l'aquaculture en Tanzanie

Région	Nom commun	Nom scientifique
Eaux douces	Tilapia (Nil) Poisson-chat (africain) Crevette d'eau douce (crevette)	<i>Oreochromis niloticus</i> <i>Clarias gariepinus</i> <i>Macrobrachia</i> sp.
Eaux saumâtres/marines	Crevettes Crabes Palourdes Huîtres Tarpon Chanos Mulets	<i>Penaeus monodon</i> <i>Scylla serrata</i> <i>Anadara</i> sp. <i>Saccostrea cuculata</i> <i>Elops machnata</i> <i>Chanos chanos</i> <i>Mugil</i> sp.

7.3 Commercialisation et distribution du poisson

La demande pour les produits de la pêche est élevée. Les exportations aux pays voisins concernent principalement: la perche du Nil à l'état frais provenant du lac Victoria; les crevettes et autres mollusques et crustacés (calmars et poulpes) d'eaux marines, et les sardines d'eau douce séchées. Il y a de bonnes perspectives pour l'investissement dans la commercialisation du poisson dans le pays pour remplir le vide laissé par la disparition de la Compagnie nationale de la chaîne du froid. Le commerce d'exportation est régi par les règlements internationaux sur la qualité. Cependant, des opportunités pour les exportations de poisson transformé aux pays avoisinants et dans la région de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) existent aussi.

7.4 Principales contraintes au développement

En dépit des efforts déployés pour le développement du secteur de la pêche en Tanzanie, les contraintes suivantes ont été identifiées:

- (i) Mauvaise connaissance des ressources fondamentales des pêches;
- (ii) Qualité inadéquate des alevins des espèces de poisson élevées pour la promotion de l'aquaculture;
- (iii) Services de vulgarisation inadéquats;
- (iv) Insuffisance des fonds pour la recherche;

- (v) Accès aux facilités de crédit par les communautés de pêcheurs non satisfaisant;
- (vi) Carence d'informations sur les marchés;
- (vii) Mauvaise infrastructure dans certains segments de la production piscicole qui résulte en un pourcentage élevé de pertes après capture;
- (viii) Absence de ports de pêche.

7.5 Recherche

Liste d'institutions de recherche:

- Institut de recherche sur les pêches tanzaniennes (Recherche) ;
- Faculté des sciences aquatiques et de technologie (FAST) ;
- Université de Dar es Salam (Recherche et formation) ;
- Université d'agriculture de Sokoine (SUA) (Recherche et formation).

Principaux projets de recherche

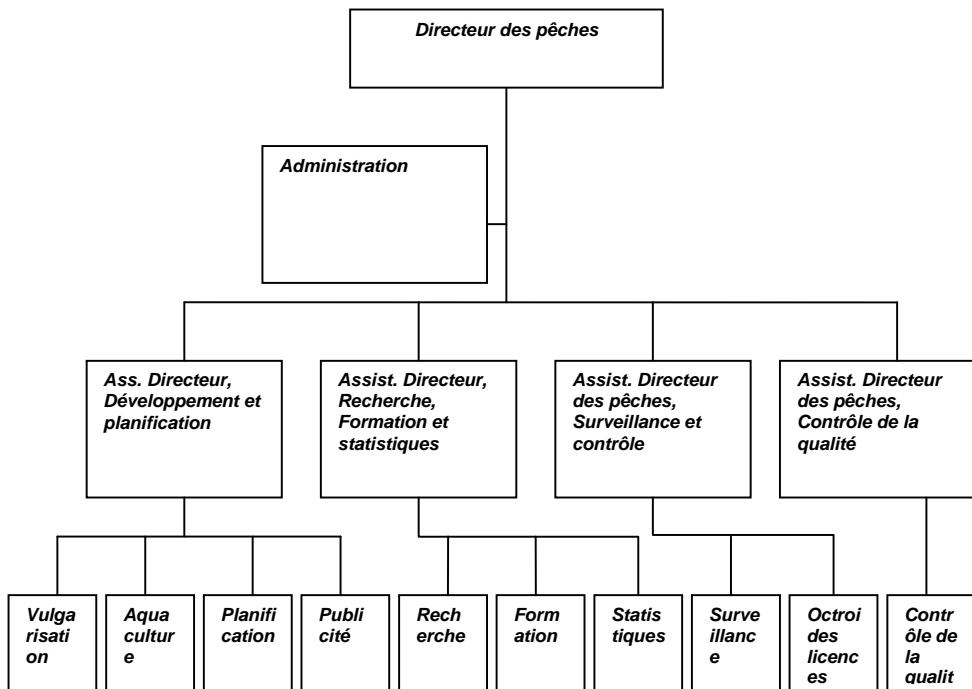
Plusieurs programmes et projets de recherche ont été réalisés. Le projet de recherche en cours est le Projet de recherche du lac Victoria (VICRES) qui est un projet régional pour la Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda.

7.6 Aide étrangère

Projets en cours de réalisation ou prévus avec leurs objectifs, les données chronologiques, les institutions impliquées, les résultats attendus.

- (i) Projet de gestion de l'environnement marin et côtier (MACEMP);
- (ii) Mise en œuvre du Plan de gestion des pêches (IFMP) – projet régional impliquant le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. Il est propre au lac Victoria.

Projets envisagés: Projet de gestion de l'environnement du lac Tanganyika.



8. INSTITUTIONS DU SECTEUR DES PÊCHES

Liste des principales institutions responsables de la gestion des pêches

- (i) La Division des pêches sous la tutelle du Ministère des ressources naturelles et du tourisme est l'Autorité compétente responsable du développement et des questions d'utilisation ayant trait au secteur des pêches;
- (ii) Parmi les autres institutions collaborant avec le secteur des pêches en matière de gestion on signalera:
 - Le Conseil national pour la gestion de l'environnement (NEMC) responsable des questions environnementales y compris celles concernant le monde aquatique;
 - La Faculté des sciences aquatiques et de technologie (Université de Dar es Salam);
 - Le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire;
 - Le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles;
 - Le Ministère de l'eau et de l'énergie;
 - Le Ministère des affaires intérieures;
 - Le Ministère de la défense (Division de la marine).

Principales parties prenantes impliquées dans les pêches

- (i) Pêcheurs
- (ii) Personnel chargé de la transformation du poisson
- (iii) Négociants en poisson
- (iv) Cultivateurs d'algues
- (v) Exportateurs de poisson et produits de la pêche
- (vi) Constructeurs de bateaux et autres fournisseurs d'intrants

Principaux liens de l'Internet avec les institutions nationales chargées de l'administration et de la recherche dans le domaine des pêches.

9. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL

- (i) Loi sur les pêches n° 22 de 2003, est un amendement à la Loi sur les pêches n° 6 de 1970;
- (ii) Principaux Règlements sur les pêches (2005); sont un amendement aux Principaux Règlements sur les pêches de 1989;
- (iii) Loi de 1994 sur la Marine et les restrictions;
- (iv) Loi de 1989 sur les eaux territoriales et la ZEE;
- (v) Loi sur les parcs marins et les restrictions (Loi n° 29 de 1994).

9.1 Gestion appliquée aux principales pêcheries

9.2 Principaux buts/objectifs

Le but global de la politique nationale des pêches est d'encourager la conservation, le développement et la gestion durable des ressources halieutiques au bénéfice des générations présentes et futures (Politique nationale du secteur des pêches et Déclaration de la stratégie (décembre 1997).

Les objectifs que le Gouvernement souhaite accomplir à travers la gestion des ressources halieutiques sont les suivants:

- (i) Renforcer les connaissances sur les ressources fondamentales des pêches;
- (ii) Faire le meilleur usage possible des ressources disponibles pour augmenter la production de poisson de manière à en accroître la disponibilité aussi bien que contribuer à la croissance économique;
- (iii) Améliorer l'utilisation des produits des pêches et leur viabilité;
- (iv) Encourager et soutenir toutes les initiatives qui ont pour objectif la protection et l'usage durable des stocks de poisson et des ressources aquatiques;
- (v) Protéger la productivité et la diversité biologique des écosystèmes aquatiques côtiers en imposant des mesures pour éviter la destruction de l'habitat, la pollution et la surexploitation;
- (vi) Encourager les systèmes aquacoles semi-intensifs sur petite échelle au moyen de technologies simples et d'investissement à bas coefficient de capital;
- (vii) Encourager les meilleures pratiques de gestion en matière d'élevage et de santé du poisson en favorisant les mesures d'hygiène;
- (viii) Renforcer la participation des communautés de pêcheurs à la planification du développement et à la gestion des ressources halieutiques;

- (ix) Chercher à mettre sur pied un programme intégré et continu pour la pêche en zones côtières, capable de satisfaire les besoins économiques, écologiques et sociaux des générations présentes et futures;
- (x) Renforcer la collaboration régionale et internationale pour l'exploitation durable, la gestion et la conservation des ressources dans les masses d'eau partagées;
- (xi) La bonne utilisation de la zone économique exclusive (ZEE) a été encouragée et accomplie.

9.3 Arrangements institutionnels

9.3.1 Activités de cogestion

La cogestion des pêches peut être réalisée à travers:

- (i) La formation d'unités de gestion des plages (BMU). Elles sont reconnues par la Loi sur les pêches n° 22 de 2003;
- (ii) La participation des diverses parties prenantes dans la prise de décisions sur l'exploitation des ressources halieutiques.

9.3.2 Approches de participation

- (i) Les unités de gestion des plages (BMU) font des rondes de surveillance dans les zones de pêche et exercent aussi les fonctions d'agence de recouvrement des revenus.

9.3.3 Approches de gestion des pêches fondée sur les droits

Dans les années passées, les ressources halieutiques étaient considérées comme des ressources ouvertes à tous. Dans ce contexte, les pêcheurs ont été autorisés à pêcher dans toutes les eaux nationales sur présentation d'une licence de pêche délivrée par tout fonctionnaire des pêches de la division territoriale du pays. Cette pratique a été accusée d'avoir contribué à la destruction de certains types de pêche dans le pays. La Division des pêches a par conséquent adopté une nouvelle stratégie de cogestion dans laquelle les pêcheurs ne sont autorisés à pêcher que dans les régions (districts) pour lesquelles ils ont obtenu une licence de pêche. Cela contribue à donner une impression de propriété à la communauté.

Il n'y a pas de droits d'usage territoriaux ou de systèmes d'occupation des espaces en Tanzanie.

9.4 Mesures de gestion

Les mesures de gestion incluent:

des contrôles des moyens portant sur plusieurs éléments de l'effort de pêche, y compris les contrôles des espaces (régions fermées y compris les parcs marins); des contrôles temporels (durée des saisons de pêche, y compris le nombre de jours de pêche, les saisons ouvertes/fermées); des restrictions s'appliquant aux engins (contrôles de la dimension des mailles, du types d'engins autorisés, des types de navires et puissances admis, etc.).

Les mesures techniques varient selon le type de pêche.

- Licence de pêche et enregistrement

L'obtention d'une licence est la principale mesure régulatrice imposée par le gouvernement pour assurer l'utilisation durable des ressources halieutiques. Tous les navires de pêche doivent être enregistrés, les frais de cette opération étant à la charge des propriétaires quand les vaisseaux sont commissionnés pour la première fois, et par la suite les frais inhérents aux navires et aux permis de pêche seront acquittés annuellement. L'enregistrement sert à retracer les bateaux qui rentrent dans le secteur industriel; et aussi comme un moyen pour collecter les redevances.

Pour la pêche en eau douce, les mesures suivantes sont appliquées:

- (i) Période de fermeture de six mois pour les habitats critiques (aires de reproduction);
- (ii) Restriction des dimensions du maillage pour les filets maillants; La dimension minimum de la maille est de 3 centimètres;
- (iii) Restriction de la dimension de la rainure du contrefilet pour la perche du Nil pour filetage; la taille consentie pour le poisson soumis à filetage est 55–80 centimètres de long;
- (iv) Interdiction d'autres engins et méthodes de pêche destructeurs.

Pour la pêche en mer

- (i) Restriction de la dimension du maillage des filets maillants et des filets traînants;
- (ii) Pêche restreinte dans les parcs marins et les réserves.

- Gestion de la pêche crevettière

(i) Zonage des lieux destinés à la pêche crevettière

En Tanzanie la pêche crevettière est pratiquée dans trois zones principales. L'objectif de zonage est d'appliquer l'effort de pêche uniformément à toutes les zones de pêche comme un effort pour minimiser la détérioration de l'environnement dans une zone de pêche particulière. Outre l'application de cette mesure, la rotation des chalutiers crevettiers à travers les zones de pêche est prévue afin de limiter les éventuels conflits entre les chalutiers.

(ii) Observateurs à bord des navires de pêche

Les fonctionnaires d'État du service des pêches assumeront les fonctions d'observateurs à bord des navires de pêche. L'objectif est de surveiller les activités de la pêche crevettière commerciale.

(iii) Restrictions concernant la durée de la pêche

Les chaluts pratiquant la pêche crevettière sont autorisés à opérer entre 06.00 heures et 18.00 heures seulement. Cela comprend le temps nécessaire à la reconnaissance des lieux et à la mise sous pression des moteurs pour rejoindre les zones de pêche. L'objectif est de permettre aux artisans-pêcheurs de poser leurs filets le soir et de les tirer à l'aube sans risquer d'être heurtés par un chalut. La pêche de jour assurera aussi une bonne visibilité aux capitaines qui pourront ainsi éviter de s'emmêler dans des engins de pêche. Généralement cette restriction est aussi destinée à réduire les conflits entre artisans-pêcheurs et pêcheurs commerciaux.

(iv) Fermeture de la saison de pêche

En 1990, la Division des pêches a déclaré la fermeture de la pêche du 1^{er} décembre au 29 février (période durant laquelle un grand nombre de jeunes crevettes risquent d'être capturées). L'objectif de ce règlement est de permettre aux crevettes d'atteindre la dimension minimale pour leur capture. Cette durée de fermeture a été revue et prolongée à quatre mois, fermeture du 1^{er} décembre au 31 mars de chaque année. Les parties prenantes sont impliquées dans le processus de détermination des dates de fermeture vu comme un moyen d'intensifier la cogestion des ressources.

(v) Restrictions concernant la capacité des navires de pêche

En 1997 les autorités de pêche ont introduit un règlement interdisant la pêche crevettière par des chalutiers d'une puissance supérieure à 500 CV et d'un tonnage supérieur à 150 TJB. L'objectif est de réduire la pression de pêche par les chalutiers crevettiers.

L'entrée dans l'industrie des pêches est limitée par l'octroi d'un permis, le type de navires et le type d'engins de pêche.

Les prises totales autorisées (PTA) et quotas ne sont pas encore en usage en Tanzanie. L'importation de ressources halieutiques est exempte de droits de douane.

9.5 Sous-secteur de l'aquaculture

Le sous-secteur de l'aquaculture en Tanzanie est généralement peu développé. L'industrie est axée sur la production d'eau douce c'est-à-dire sur le secteur dans lequel les petits pisciculteurs pratiquent la pisciculture extensive et semi-intensive. Les petits viviers d'une dimension moyenne de 10m x 10m (100m²) sont intégrés avec d'autres activités agricoles telles que le jardinage, la garde d'animaux/volailles sur leurs petites parcelles de terre. Aujourd'hui la Tanzanie est estimée avoir un total de 14 750 viviers d'eau douce (pour le *Tilapia* et *Oncorhynchus* sp.) sur les sols continentaux.

La distribution des viviers à travers le pays est déterminée par plusieurs facteurs, notamment la disponibilité d'eau, la terre convenant à la pisciculture, la conscience des communautés sur les avantages de la pisciculture et son acceptation.

À ce jour, la mariculture en Tanzanie est encore à l'essai et seules les crevettes ont fait l'objet d'élevage à très petite échelle dans la région de Bagamoyo. Plusieurs compagnies privées ont acquis des parcelles de terre et des permis pour l'élevage des crevettes mais ne sont pas encore opérationnelles.

En plus des efforts pour développer la mariculture dans le pays, il y a des tentatives d'élevage de chanos sur la côte méridionale du pays, dans les régions de Mtwara et Lindi où le *Chanos chanos* est élevé en étangs.

Au cours des dernières années la culture des algues a suscité un certain enthousiasme en divers endroits du littoral tanzanien et est vue comme une activité génératrice de revenus. Les petits aquaculteurs s'adonnant à la culture des algues pratiquent cette activité dans de petites fermes épargillées sur des sites convenablement choisis tout le long du littoral, de Tanga au Nord à Mtwara au Sud et à l'île Mafia.

Les espèces cultivées sont *Kappaphycus cottonii* et *Eucheuma spinosum*. L'espèce *Kappaphycus cottonii* passe pour être indigène alors qu'*Eucheuma spinosum* a été importé originellement des Philippines. Il y a aussi une possibilité pour la culture d'autres espèces d'algues telles que *Gracilaria*, etc.

En termes d'emploi, l'aquaculture offre du travail à approximativement 17 847 personnes; 14 750 sont impliquées dans la pisciculture d'eau douce, 97 dans la mariculture et environ 3 000 dans la culture des algues. L'aquaculture est encore vue comme un moyen d'existence et dans la plupart des cas est propriété du ménage.

9.6 Communautés de pêche

- (i) Les pêcheurs appartiennent à différentes catégories, certains d'entre eux travaillant à leur compte et d'autres travaillant au sein de groupes officiels et officieux;
- (ii) La Loi sur les pêches n° 22 de 2003 a reconnu légalement des Unités de gestion des plages (BMU) comme partie des mesures de cogestion pour une gestion durable des ressources;
- (iii) Plusieurs groupes officiels et officieux de communautés de pêcheurs sont engagés dans divers types d'activités de pêche notamment la pêche proprement dite, la transformation et la commercialisation du poisson, et d'autres activités de moindre importance.

RÉFÉRENCES

- (iv) Loi sur les pêches n° 22 de 2003
- (v) Politique et stratégie des pêches, 1997
- (vi) Directives techniques pour la mariculture
- 1. Divers rapports annuels sur les pêches.